

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2015 A 20H30**

Etaient présents : BON Bernard, BOUREILLE Patrick, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, PERON Séverine, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas.

Etaient absents : MOLLE Thierry, CHAUMAY Patrick, BOIVIN David, CHAUX Jean-Michel.

Procurations :

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

Compte rendu de la séance du 10 mars 2015 adopté à la l'unanimité des membres présents

1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015,

Après avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal décide une variation du taux des 4 taxes dans une même proportion (2%), et vote les taux suivants :

- taxe d'habitation : 9,90%
- taxe foncière (bâti) : 7,92%
- taxe foncière (non bâti) : 22,98%
- cotisation foncière des entreprises : 12,84%

2 - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015 qui s'équilibre à la somme de 500 782,00 € pour la section de fonctionnement et à 336 408 € pour la section d'investissement.

3 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal attribut comme chaque année des subventions à différentes associations et organismes.

4 - AMORTISSEMENT LINEAIRE

Le conseil souhaite amortir en 2015 les frais engagés pour la confection de la carte communale.

5 - APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, Le Conseil Municipal a décidé de faire un appel à candidature d'un architecte pour le réaménagement du bâtiment chez Hugonnot (boulangerie, L'agence postale..).

6 - INSTALLATION PARC-LOCATION TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la future installation d'un parc de structures gonflables sur la zone de loisirs par M MONTAGNON dépendait de la puissance électrique qu'utiliseraient les structures gonflables.

Monsieur MONTAGON ayant réduit son utilisation électrique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'installation du parc sur la zone de la baignade.
- Décide du prix de la location du terrain qui s'élève à 500€ pour la période d'installation.
- Refuse de racheter les structures en fin de saison.
- Charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- l'entreprise JOLY a été contacté d'urgence, pour trouver la fuite de l'étang communal et la réparer. L'étang s'étant vidé de 40 cm.
- le Maire donne lecture de la lettre de l'inspecteur d'académie, nous demandant de réfléchir à un rapprochement pédagogique avec une commune voisine.
- Le Maire expose brièvement de budget primitif 2015 de la communauté de commune.
- Karoutcho s'installera pour l'été de Karoutcho le 01er et 02 août 2015 sur la zone de la baignade.
- Faire lettre recommandée à l'entreprise CHEVEAUX BOIS de CUISEAUX concernant la coupe de bois.
- contacter le syndicat des eaux pour relancer les travaux route de St Bonnet.
- prochaine réunion de conseil mardi 19 mai 2015 à 20h30.